

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
**DU 27 JUIN 2023**

Membres présents : M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. PRADEAU Yves, Mme LAMETHE Sonia, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. BOUCHER Jean-Noël, Mme PATURAUD Amélie.

Membres excusés : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane donne pouvoir à M. PIOFFRET Jean-Marc, Mmes CHABROULLET Carole, CLAVEYROLAS Sandrine, M. ADENIS Nicolas.

Secrétaire de séance : M. GARRÉ Gilles

Quorum : 10 membres présents sur 14 et 1 pouvoir. Le quorum est atteint.

**Ouverture de la séance : 20h39**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil municipal de désigner M. GARRÉ Gilles.

**Ordre du jour :**

Dossier de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : étude des propositions des diverses entreprises ayant répondu à la relance de l'appel d'offres des lots 01 et 02 pour la construction. Etude des propositions des diverses entreprises pour le lot 06- plâtrerie suite à la consultation directe pour la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles puis choix et décisions.

**SUITE A LA RELANCE DE L'APPEL D'OFFRES DES LOTS 01 ET 02 ET CHOIX DE L'ENTREPRISE DU LOT 06 ISSU DE LA CONSULTATION DIRECTE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle la délibération du 23 mai 2023 reçue à la Préfecture le 25 mai 2023, par laquelle, le conseil municipal a sélectionné 6 lots conformes sur les 9 lots du marché public. 3 lots n'ont pas été pourvus car 2 lots ont été déclarés inacceptables et 1 lot a été déclaré infructueux.

Suite à la publication d'un second avis d'appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte selon l'article R2123-1 du Code de la commande pour les lots 01 et 02 du 26/05/2023 au 21/06/2023.

Les entreprises retenues pour les lots 01 et 02 sont :

Désignation	Entreprises	Montant HT
Lot 01 TERRASSEMENT- VRD-	EIFFAGE CONSTRUCTION	97 383.10€

**COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE**

GROS OEUVRE	LIMOUSIN	
Lot 02 CHARPENTE- OSSATURE BOIS- BARDAGE- ENDUIT	SARL MARTINET	61 773.40€

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle avoir démarché les entreprises sans publicité ni mise en concurrence pour le lot 06.

L'entreprise retenue pour le lot 06, sous réserve de l'envoi des documents techniques, est :

Désignation	Entreprises	Montant HT
Lot 06 PLATRERIE- ISOLATION- PEINTURE	SOGEB- MAZET	56 818.00€

Les 09 lots pour la construction de la Maison d'Assistant(e) Maternel(le) sont pourvus.

Ci-dessous les montants récapitulatifs de l'ensemble des entreprises retenues :

Désignation	Entreprises	Montant HT
Lot 01 TERRASSEMENT- VRD- GROS OEUVRE	EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN	97 383.10
Lot 02 CHARPENTE- OSSATURE BOIS- BARDAGE- ENDUIT	SARL MARTINET	61 773.40
Lot 03 couverture tuiles zinguerie	SAS LABLAUDE	23 516.20
Lot 04 menuiseries extérieures aluminium	SAS NAUDON- MATHE	18 381.52
Lot 05 menuiseries intérieures bois	SARL CREUSE AGENCEMENT	16 626.93
Lot 06 PLATRERIE- ISOLATION- PEINTURE	SOGEB- MAZET	56 818.00
Lot 07 sols colles	SARL VACHER	7 161.15
Lot 08 chauffage- ventilation- plomberie- sanitaire	SARL TRULLEN BATIMENT	46 960.70
Lot 09 électricité	SAS D. PAROTON	22 700.00
<b>TOTAL pour ces lots</b>		<b>351 321.00€</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

accepte de confier les travaux aux entreprises citées ci-dessus pour la construction de l'atelier communal.  
autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents audit marché.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : <b>10</b>	POUVOIRS : <b>1</b>
POUR : <b>11</b>	ABSTENTION : <b>0</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Jean-Marc PIOFFRET

Le Secrétaire de séance  
Gilles GARRÉ